

FINANCES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les virements de crédits suivants :

012	6411	Personnel titulaire	65 061,56 €	-	10 000,00 €	55 061,56 €
MONTANT TOTAL				-	10 000,00 €	
011	61551	Matériel roulant	9 828,49 €	+	10 000,00 €	171,51 €
MONTANT TOTAL				+	10 000,00 €	
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	12 790,67 €	-	2 150,00 €	10 640,67 €
MONTANT TOTAL				-	2 150,00 €	
011	6042	Achats prestations de services	2 131,31 €	+	2 150,00 €	18,69 €
MONTANT TOTAL				+	2 150,00 €	
65	6541	Créances admises en non-valeur	8 000,00 €	-	5 000,00 €	3 000,00 €
MONTANT TOTAL				-	5 000,00 €	
011	60633	Fournitures de voirie	4 934,49 €	+	5 000,00 €	65,51 €
MONTANT TOTAL				+	5 000,00 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (voir détail ci-après), non compris les crédits afférents au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget et dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Cette autorisation est valable pour l'ensemble des budgets communaux, principal et budgets annexes eau-assainissement.

BUDGET VILLE	
COMPTE	MONTANT
2051	8 392,50 €
TOTAL CHAPITRE 20	8 392,50 €
21312	803,40 €
21318	35 621,39 €
2132	2 912,96 €
2138	57 500,00 €
2151	7 566,66 €
2152	200,65 €
21534	1 000,00 €
21568	10 875,00 €

21561	3 750,00 €
2183	750,00 €
2184	266,38 €
2188	8 003,29 €
TOTAL CHAPITRE 21	129 249,73 €
2312	7 500,00 €
2313	99 720,00 €
2314	4 364,36 €
2315	281 258,26 €
TOTAL CHAPITRE 23	392 842,62 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT	
2313	1 196,62 €
2315	135 173,02 €
TOTAL CHAPITRE 23	136 369,64 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2020 et de compléter le tableau en ajoutant les tarifs votés au cours de l'année 2019.

L'aménagement et la vente des terrains du lotissement rue des Epiloux étant terminés, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de dissoudre le budget lotissement à la date du 31 décembre 2019. Les résultats seront reportés au budget principal. Le stock de terrain en solde sera constaté au compte 3351 pour un montant de 175 094,47 € et sera imputé au budget principal au compte 2118 pour le même montant de 175 094,47 €. La subvention, versée à l'origine, sera constatée au compte 167748 pour un montant de 178 500 €.

GESTION

Considérant la réussite des journées « art et gastronomie et son et lumières » des 28 et 29 septembre 2019, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de renouveler cet évènement les 19 et 20 septembre 2020 et de l'inscrire au BP 2020.

2 sociétés ont été consultées.

Le Conseil Municipal, décide de retenir la société BELTEN pour le son et lumières et d'inscrire au budget la somme de 32 0000 € HT.

Une subvention sera sollicitée, auprès de la Fondation Sommer, de la CCPL et de la Région.

Afin d'accueillir les médecins stagiaires sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg plus facilement, le Conseil Municipal a décidé le 16 février 2018 de mettre à la disposition un studio au prix de 325 € mensuel, loyer pris en charge par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg pendant la durée du stage.

Vu la demande de la DGFP, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de modifier le contenu de la délibération N°2018/012 en ce sens que la commune présentera à la CCPL un bilan financier à la fin de chaque période de location.

Après avoir entendu le rapport présenté par le Maire concernant le dispositif « petites villes de demain » permettant de bénéficier d'aide dans le cadre de l'amélioration de l'habitat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce dispositif et autorise le Maire à signer cette convention.

PERSONNEL MUNICIPAL

Suite à l'avis favorable de la CAP du 19 novembre 2020, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avancement de grade de trois agents techniques territoriaux et d'un agent administratif territorial et de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

La commission du personnel réunie le 18 novembre 2019, a étudié la revalorisation du RIFSEEP qui n'avait pas évolué depuis 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit l'avis de la commission, qui propose une enveloppe à hauteur 887,75 € / mois pour 2020.

TRAVAUX

En raison de la dangerosité et la fragilité de certains arbres situés dans la cour des écoles et dans différents quartiers, il a été décidé d'effectuer une opération de mise en sécurité.

Trois sociétés ont été consultées.

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la société BOHAIN pour des travaux d'abattage et d'élagage pour un montant de 7 500 € HT.

Dans le cadre du réaménagement de la cour de l'école maternelle du Colombier, deux sociétés ont été consultées.

Le Conseil Municipal, retient à l'unanimité, la société JCTP pour un montant de 12 614 € HT et décide de l'inscrire au BP 2020.

Décision du Maire : conformément à la délibération du 10 février 2017, Monsieur le Maire informe qu'il a demandé une subvention au titre de la DETR pour les travaux rue de l'Echenette.

SUIVENT DIVERSES INFORMATIONS

- Arrivé du nouveau Préfet Monsieur LAMONTAGNE Jean-Sébastien
- Départ de Madame BOHAIN Edwige au 06 janvier 2020
- Départ de Monsieur Adnet Yves Président du don du sang
- Vœux de Monsieur le Maire le 11 janvier 2020 à 10h30 – salle des fêtes de Mouzon et à 17h00 à Amblimont
- Travaux : Point est fait sur les différents dossiers
- Les Hauts-Mirois
- Fin des travaux de la voie verte jusque Mairy le 15 janvier 2020
- Projet isolation par l'extérieur et création d'un ascenseur à l'école primaire ½ lune
- Projet ascenseur mairie